



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2010

**PRUS – PROJET DE RENOVATION URBAINE
ET SOCIALE – MARCHE DE MAITRISE
D’OEUVRE POUR L’AMENAGEMENT DES
ESPACES PUBLICS DU CLOU BOUCHET DANS
LE CADRE DU PRUS - OPERATIONS A2 A4 A6
A9 A12**

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
23 décembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE -

Excusés ayant donné pouvoir :

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON -

Excusés :

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

PRUS

**PRUS – PROJET DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE –
MARCHÉ DE MAÎTRISE D’ŒUVRE POUR L’AMÉNAGEMENT DES
ESPACES PUBLICS DU CLOU BOUCHET DANS LE CADRE DU PRUS
- OPERATIONS A2 A4 A6 A9 A12**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de la programmation des opérations d’aménagements d’espaces publics du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS), il convient de lancer les projets d’aménagements des espaces publics du quartier du Clou Bouchet : la rue Germaine Tillion (A2), la rue Suzanne Lacore (A4) Aménagement des voiries (A6), les Cœurs d’îlots (A9) et enfin les Espaces de centralité (A12).

La réalisation des études de maîtrise d’œuvre pour l’aménagement de ces espaces publics est confiée à une maîtrise d’œuvre extérieure.

Le marché de maîtrise d’œuvre comprend l’ensemble des missions de base (missions de conception, de suivi de travaux et de réception des ouvrages), ainsi qu’une mission complémentaire de coordination des concessionnaires de réseau.

La durée prévisionnelle du marché est de 42 mois avec un début des travaux avant mai 2012.

Les objectifs des études sont la requalification des espaces publics, les aménagements des voiries, de places, de cœurs d’îlots, d’espaces verts, et la création d’espaces de convivialité, de jeux et de rencontres.

Trois pôles d’espaces publics ont été définis :

- Des espaces de centralité du quartier composés de trois places destinées à devenir les espaces d’animation du Clou Bouchet. La place Auzanneau qui accueillera un projet de jardins partagés par les habitants, la place Cugnot destinée aux festivités et activités sportives et le pôle transport ;
- Des voiries dont l’enjeu à travers leur réfection est de participer par la qualité de leur traitement à la transformation du quartier. La rue Siegfried et le boulevard de l’Atlantique, axes routiers principaux du quartier devront se transformer pour accueillir le TCSP et les modes de déplacement doux. La rue Laurent Bonnevey autour de laquelle s’articulent les espaces de centralité du quartier participera à la transformation qualitative du Clou Bouchet ;
- Enfin, des Cœurs d’îlots sont destinés à devenir des espaces de convivialité pour les résidents du quartier.

Le programme organise la mise en œuvre des travaux en 4 tranches :

- une tranche ferme qui concerne les opérations Rue Germaine Tillion (A2), Rue Suzanne Lacore (A4), Espaces de centralité (A12) et une partie des opérations Aménagement des voiries (A6) et Cœurs d’îlots (A9) ;
- Une tranche conditionnelle 1 qui concerne la deuxième partie des opérations Aménagement des voiries (A6) et Cœurs d’îlots (A9) lancée au regard du résultat des études et des appels d’offres travaux ;
- Une tranche conditionnelle 2 qui concerne les travaux d’implantation du Transport en Commun en Site Propre dans le périmètre du PRUS ;
- Une tranche conditionnelle 3 qui prend en compte les aménagements spécifiques à la continuité du Transport en Commun en Site Propre sur le boulevard de l’Atlantique et la rue Sellier en dehors du périmètre du PRUS.

La définition de ces projets repose sur une réflexion partagée avec les habitants concernés, qui a été amorcée dans le cadre des études de définition urbaine.

La poursuite de cette démarche participative des habitants est intégrée au programme des missions de maîtrise d'œuvre.

Conformément à la convention multi-partenariale de l'ANRU, ces opérations font l'objet de financements croisés de la part de l'ANRU, du Conseil Régional et de la CAN.

Ci-dessous les subventions attendues :

N°	Intitulé des opérations	Montant des opérations HT	Financements				
			Ville de Niort	CAN	Conseil Régional	Valorisation Foncière	ANRU
A2	Rue Germaine Tillion	217 183	181 968				35215
A4	Rue Suzanne Lacore	212 524	95 499			68 200	48 825
A6	Aménagement des voiries	3 768 750	1 101 932		1 524 883	285 300	856 635
A9	Cœurs d'îlots	1 313 513	1 081 783			82 200	149 530
A12	Espaces de centralité	2 783 501	744 905	199 596	1 189 000		650 000
TOTAUX		8 295 471	3 206 087	199 596	2 713 883	435 700	1 740 205

Le jury réuni le 15 septembre 2010, a procédé à l'examen des candidatures des équipes de maîtrise d'œuvre et le jury du 26 novembre 2010 a procédé au classement des offres.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Agence PHYTO LAB (mandataire) et SOGREAH pour un montant d'honoraires total de 734 110,67 TTC ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- Déposer les dossiers de cofinancements et procéder aux demandes de subventions auprès des partenaires financiers de ces opérations.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER